



FEUX EN PLEIN AIR

INTERDICTION LEVÉE PRUDENCE DE MISE



Au vu de l'évolution de la situation météorologique actuelle,
le Canton lève l'interdiction d'allumer des feux en plein air.

Toutefois, le degré de danger actuel reste de niveau 3 sur 5.



**LA PLUS GRANDE PRUDENCE EST DONC DE
RIGUEUR.**

Merci à toutes et tous de contribuer à la sécurité de notre commune.